

**De :** [INESSS - COM](#)  
**A :** [INESSS-MTL](#); [INESSS-OC](#)  
**Objet :** Coronavirus - rappel des mesures  
**Date :** 16 mars 2020 16:47:48  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)

---



## LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

Bonjour,

Voici un rappel des mesures mises en place à l'INESSS et des directives à l'intention du personnel, en date du 16 mars 2020, afin de limiter la propagation du coronavirus tout en poursuivant les travaux et les services rendus par l'Institut.

Sur le télétravail

1. S'appuyant sur la directive du Secrétariat du Conseil du trésor, l'INESSS invite les employés qui disposent de l'équipement nécessaire (portable et jeton de téléaccès) à effectuer du télétravail.
2. L'INESSS fait preuve de souplesse et entend favoriser des modalités d'adaptation pour soutenir le personnel. En plus du télétravail, une flexibilité des horaires de travail habituels ou d'autres modalités à discuter au cas par cas avec votre gestionnaire peuvent être mises en place.
3. Voici les modalités prévues pour les parents qui ont la responsabilité de leurs enfants, dans le contexte de la fermeture des écoles et des services de garde :
  - Tous les employés doivent prendre les moyens nécessaires pour offrir la prestation de travail attendue.
  - Le salaire est maintenu.
  - Le télétravail est favorisé.
  - Si les tâches habituelles ne peuvent être effectuées en télétravail, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire de la possibilité de réaliser d'autres tâches pour lesquelles vous êtes qualifiés et qui pourraient être réalisées en télétravail.

Concernant les voyages :

1. Tous les voyages professionnels à l'étranger sont annulés. Les déplacements professionnels au Québec et au Canada doivent être limités, motivés et approuvés par votre gestionnaire.

2. Nous vous rappelons que le gouvernement du Canada demande d'éviter tous les voyages non essentiels à l'extérieur du pays.
3. Les employés qui sont revenus de voyage depuis le 12 mars sont invités à se soumettre à un isolement volontaire de 14 jours à compter de leur date de retour. Ceux qui sont en mesure de le faire doivent effectuer du télétravail. Les autres peuvent prendre arrangement avec leur gestionnaire.
4. Les employés qui sont revenus de voyage avant le 12 mars et qui ressentiraient des symptômes pouvant être associés au coronavirus (toux, fièvre, difficultés respiratoires) doivent se soumettre à un isolement de 14 jours, comptabilisé à partir de la date de leur retour.

Les rencontres de groupe, en présence, sont annulées, notamment les formations, les séminaires et les comités. L'INESSS préconise que les réunions se tiennent par le biais de visioconférences ou de conférences téléphoniques.

Rappel des règles d'hygiène de base :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Si vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Maintenez une distance sociale d'au moins un à deux mètres.

Pour mémoire, voici le numéro de la ligne Info-coronavirus : 1-877-644-4545

Nous vous tiendrons informés des développements de façon régulière. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire.

Cordialement,

*Le service des communications*

*Secrétariat général et Direction des communications et du transfert de connaissances*

*[com@inesss.qc.ca](mailto:com@inesss.qc.ca)*

